

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2017

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation : 28/02/2017  
Date d'affichage : 28/02/2017

L'AN DEUX MIL DIX SEPT le SEPTMARS à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

**Etaient présents** : MM. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, M. Daniel CHAUD, Mme Christelle LAFFAY, M. Dominique DEVOS, Mme Christine CHAVEROT, M. Gilles PUPIER, Mme Françoise GAGNIERE, M. Julien BOLVY, Mme Martine MAGAT, M. Thierry BOST, Mme Isabelle GIRARDET, M. Fabrice DUREL, Mme Delphine RAMPON, M. Gilles DURDILLY.

**Absente excusée** :

**Secrétaire de séance** : M. Thierry BOST

---

COMPTE RENDU DU 7 MARS 2017

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 17 janvier 2017, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu.

### **1) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION DE LA CNRACL**

Monsieur le Maire informe que la Commune de Saint-Forgeux s'implique dans une démarche active visant à préserver la santé et la sécurité de ses agents. Dans cette perspective, elle fait appel au Service Commun « Assistant de Prévention » placé auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien afin d'évaluer les risques professionnels. Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie à l'intérieur des services. Au terme de cette évaluation, la ville s'engage à :

- Mettre en place une démarche active de prévention des risques professionnels afin de préserver la santé et la sécurité de ses agents.
- Mettre en place des actions de prévention garantissant un meilleur niveau de protection de sécurité et de santé des agents.
- Pérenniser la démarche de prévention mise en place.

Le Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention dans le milieu du travail.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet par l'ensemble des acteurs internes spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier peut donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Le dossier de demande de subvention doit comporter une délibération du Conseil Municipal autorisant la collectivité à recevoir une subvention du fonds national de prévention.

La Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien en tant que structure pilote dans ce projet centralise les documents et transmet le dossier au FNP sous la forme d'une « demande de subvention mutualisée » pour les communes membres de son Service Commun « Assistant de prévention ».

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- de bien vouloir autoriser la présentation au Fonds National de Prévention de la CNRACL d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels ;
- d'autoriser la collectivité à percevoir une subvention pour le projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la gestion de ce dossier.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

### **2) MODIFICATION DES STATUTS DU SYDER**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le comité syndical du SYDER, dans sa séance du 24 Janvier 2017, a approuvé à l'unanimité la modification des articles suivants :

Cette modification consiste Intégrer une compétence optionnelle :

A l'Article 2 objet du syndicat 2.2« Le syndicat exerce en lieu et place des communes membres et des établissements publics de coopération intercommunale qui en font la demande expresse les compétences suivantes, étant précisé que chaque adhérent reste libre de fixer par délibération les compétences qu'il souhaite transférer :

- Eclairage public
- Distribution publique de gaz
- production de chaleur et distribution publique de chaleur

Compétence intégrée :

- Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Cette modification consiste à remplacer :

L'actuel 6.2-1 des statuts relatifs aux « Règles de désignation des délégués titulaires » par un nouveau paragraphe 6.2-1 intitulé et rédigé comme suit :

« 6.2-1 Désignation des délégués titulaires et suppléants –Règle générale, chaque commune membre dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'exception des communes désignées à l'article 6.2-2.

Les établissements publics de coopération intercommunale disposent de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Après chaque renouvellement général des conseillers municipaux, la représentation peut être revue par modification statutaire pour tenir compte de l'évolution de la population.

A remplacer :

L'actuel paragraphe 6.2-2 relatif aux « règles de désignation des délégués suppléants » par un nouveau paragraphe 6.2-2, intitulé et rédigé comme suit :

6.-2 Désignation des délégués titulaires et suppléants –cas particuliers-

Par exception à la règle de représentation énoncée au premier alinéa de l'article 6.2-1, les communes suivantes disposent de la représentation indiquée ci-après :

BELLEVILLE	2 Titulaires	1 Suppléant
GENAS	3 Titulaires	1 Suppléant
GLEIZE	2 Titulaires	1 Suppléant
TARARE	3 Titulaires	1 Suppléant
VILLEFRANCHE SUR SAONE	5 Titulaires	2 suppléants

De supprimer l'actuel paragraphe 6.2-3 relatif à la « désignation des déléguées » devenus sans objet.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

### **3) Fiscalisation des contributions SYDER pour l'année 2017.**

Monsieur Gilles DUBESSY Maire expose au Conseil que le Comité du Syndicat Départemental d'Energie du Rhône (SYDER) a décidé de fiscaliser les contributions des communes sauf avis contraire de leur part. Ayant eu connaissance du montant réel des contributions dû au SYDER.

La part aux charges du syndicat pour la commune de ST.FORGEUX s'élève pour l'année 2017 à **81 288.56 €** et comprend :

les charges prévisionnelles d'éclairage public 2017 (maintenance, exploitation et consommation) pour un montant de	42 300,00 €
Régularisation sur la consommation électrique 2016	5 261.31 €
la régularisation sur la maintenance exploitation 2016	- 12.00 €
pour un montant de	<b>47 549.31 €</b>

Les charges résiduelles pour travaux pour un montant de	30 654.61 €
Contribution d'administration	<u>3 084.64 €</u>
	<b>33 739.25 €</b>

Soit au total **81 288.56 €**

Pour l'année 2017 il est proposé au conseil :

d'inscrire au budget primitif la somme de	47 549.31 €
de fiscaliser la part restant, soit	<u>33 739.25 €</u>
soit au total	<b>81 288.56 €</b>

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

#### **4) ECHANGE DE PARCELLE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET L'INDIVISION VANON**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'échange d'une bande de terrain de 88 m<sup>2</sup> et de 9 m<sup>2</sup> avec l'indivision VANON en vue de régulariser l'emprise de la voirie au croisement du chemin du Simonet et de la Montée des Grives. Il est donc dans l'intérêt de la Commune de procéder à la régularisation de cette bande de terrain d'une surface de 88 m<sup>2</sup> et de 9m<sup>2</sup> appartenant à l'indivision VANON au profit de la commune jouxtant la voirie de la « montée des Grives ». En contrepartie, la commune de Saint-Forgeux cède une bande de terrain jouxtant le « chemin du Simonet » pour une surface de 88 m<sup>2</sup> et jouxtant la parcelle AB 379 appartenant à l'indivision VANON. Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte correspondant à cet échange et à établir l'acte notarié par Maître DELORME de Pontcharra sur Turdine. Les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération sont répartis pour moitié entre la commune et l'indivision VANON. Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

#### **5) INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe du lancement de l'appel d'offre pour la Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant la construction de la maternelle, garderie scolaire et le restaurant scolaire située « rue des Tourterelles ». Une réunion le 13 Mars 2017 à 18H00 avec les membres du CCAS élus et les utilisateurs de ce futur bâtiment.

Des agents de la société EPORA ont visité le local FOUILLAT situé rue des tourterelles avec une entreprise de démolition, afin de nous transmettre un devis précis pour les futurs travaux.

Monsieur le Maire informe le conseil d'une demande de la Fondation des Amis Jeudi Dimanche concernant des travaux sur le trottoir situé aux Tuilières, courrier transmis à la Maison du Rhône apte à répondre à leur demande.

J'ai contacté les propriétaires de l'indivision THIMONIER qui seraient vendeur de la parcelle AK257 située aux Tuilières, afin d'acquérir cette parcelle pour créer du stationnement et sécuriser le quartier.

Concernant l'aménagement d'un sentier situé au Tram, il serait judicieux de faire un cheminement piétonnier situé derrière le local de la chasse. Le personnel technique serait en charge de la coupe des arbres. Une société nous achèterait le bois pour 25 € la stère, je tenais à vous indiquer que le talus appartient au Département, qui nous donne l'autorisation pour faire ce sentier. La fin des travaux est prévue pour fin mars.

Monsieur PIRES Anthony arrête son activité en cédant son fond fin Mars.

Les Cartes Nationales d'Identité ne se feront plus en Mairie à partir du 21 mars 2017. Les administrés peuvent se rendre dans les Mairies possédant un terminal à Tarare.

#### **TOUR DE TABLE**

Madame Chantal DUJARDIN-REY :

Présente les derniers dossiers de permis de construire et de demandes préalables.

Assainissement, une opération menée par la COR concernant la réhabilitation de l'assainissement non collectif (concernant les points noirs) les dossiers sont à retirer à Tarare 3 rue de la Venne siège de la COR.

Monsieur Daniel CHAUD :

Avec Monsieur le Maire, nous avons rencontré les propriétaires des terrains jouxtant la voirie vc17 « au Giroud ». Ils nous ont donné leurs accords de principe pour léguer à la commune une bande de terrain afin de faire l'élargissement de la dite route. C'est un dossier qui est traité par la COR. Les plus gros travaux seront réalisés sur l'année 2018.

Voirie communale il faut prévoir une réunion de la commission.

Lecture du courrier des propriétaires des terrains jouxtant le chemin allant au pylône TDF au Fenouillet, en effet actuellement il n'est pas cadastré. Je rencontrerai les propriétaires prochainement.

Réunion avec le syndicat des eaux le 23 mars 2017 à 11 h 00, concernant les travaux réalisés, situés vers le château d'eau. Une canalisation va être changée en partant du château d'eau jusqu'à la place de la Mairie en 2017.

Réunion fleurissement, sur la place où se situe le trompe l'œil du « Maréchal Ferrant » il sera planté un cyprès. Cette année nous réaliserons un fleurissement traditionnel.

Lors du concours de belote des 19 ans les gendarmes sont intervenus afin de faire des contrôles d'alcoolémies, je déplore l'attitude de la part des forces de l'ordre.

Madame Christelle LAFFAY :

La soirée citoyenne pour la remise des cartes aux jeunes électeurs est le vendredi 10 mars à 19 h 00 en Mairie, 20 jeunes sont concernés par cette remise des cartes.

Ma commission finance composée de Mme Martine MAGAT, Mme BELLON Chrystèle et Mme DUCLOS Brigitte se réuniront ce mercredi 8 mars pour la préparation du budget prévisionnel 2017.

Monsieur Dominique DEVOS :

Il n'y aura plus de distribution de sacs noirs, seulement des sacs jaunes la distribution sera faite courant du mois de mai.

J'ai reçu un devis de Monsieur MERLE pour la chaudière de l'église, d'un montant de 36 241 € TTC, il faut aussi prévoir des travaux d'électricité, de maçonnerie ainsi qu'une porte coupe-feu etc... A budgétiser une somme de 50 000 €.

La procédure d'appel d'offre est à faire (consultation).

Un moteur et un cumulus fonctionnant par géothermie sont en panne au gymnase, le devis est de 8 435 € un autre devis a été établi afin de changer tous les moteurs qui ne sont plus aux normes, ainsi que le cumulus qui est en panne pour un montant de 22 300 €.

Nous avons reçu un devis pour une auto laveuse reconditionnée à batterie pour un montant de 5 345 €. Livraison prévue courant mai.

Monsieur Gilles DURDILLY :

Certains panneaux d'indications sont mal positionnés, les poids lourds s'engagent et sont coincés.

Voir pour positionner différemment ces panneaux et surtout interdire les poids lourds.

Madame Christine CHAVEROT

Pourrions-nous acquérir un éthylotest électronique pour les manifestations organisés par les associations. Monsieur le Maire indique qu'une demande de devis va être faite.

Monsieur Julien BOLVY :

Indique la prochaine assemblée générale extraordinaire du tennis de table, pour la fusion avec le club de Pontcharra sur Turdine le vendredi 10 mars 2017 à 20h30.

Monsieur le Maire :

Demande aux élus de bien vouloir remplir les tranches horaires des tableaux pour les élections présidentielles du 23 avril et 7 mai 2017.

J'ai demandé un devis pour la bascule, il est de 920 €, doit-on maintenir le service de la bascule, sachant qu'elle a rapporté à la commune 57 € pour l'année 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45

-----